

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

23<sup>ème</sup> année - N° 4287 - Jeudi 05 Janvier 2023 - Prix : 200 Fc

ARMÉE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

## Youssef Idjihadi, promu général de brigade



## INTERVIEW :

# Nadjati Soidiki : " Nous sommes à plus de 80% de nos objectifs de création d'entreprise "

*Entre bilan et perspectives des années à venir, Nadjati Soidiki, directrice générale de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) apporte des éclaircissements sur les 683 entreprises enregistrées par son institution. Elle a accepté de répondre aux questions de La Gazette des Comores / HZK- Presse.*

**Question : Une année vient de s'écouler, quel bilan tirez-vous ?**

**Nadjati Soidiki :** La mission confiée à l'ANPI implique de nombreux défis à relever, afin de permettre aux investisseurs et aux entreprises où qu'ils se trouvent d'être informés des opportunités offertes par le pays, de bénéficier de services d'accompagnement et enfin d'évoluer dans un environnement des affaires favorable. Tenant compte de cette triple mission, l'ANPI décline des objectifs annuels et pour 2022, nous nous étions fixés des indicateurs clés de performance. Nous ambitionnions de mener des campagnes de promotion de l'investissement visant un millier d'investisseurs, de générer à l'issue de ces opérations de prospection cinq grands projets d'investissement (ou de réinvestissement) direct étranger, de faciliter la formalisation de 800 entreprises, de formuler et faire adopter cinq réformes clés et enfin d'agréer 20 entreprises qui en contrepartie du bénéfice des avantages du Code des investissements s'engagent à créer 1500 emplois. Au 31 décembre 2022, nous sommes à plus de 80% de nos objectifs de création d'entreprises et tous les autres indicateurs sont atteints ou dépassés. Par ailleurs, comme nul n'est prophète en son pays, nous avons acquis des distinctions au niveau international qui témoignent de la reconnaissance de nos pairs sur notre faculté à promouvoir et mettre en œuvre de bonnes pratiques institutionnelles et également à déployer avec beaucoup de conviction et de volontarisme notre stratégie de promotion de l'investissement. Nous avons été élus à la Vice-Présidence du Réseau International des Agences Francophones de Promotion de l'Investissement et venons également d'accéder au Conseil d'Administration de l'Agence Régionale d'Investissement du COMESA. Le bilan est donc positif mais chacun le sait, les défis demeurent. Raison pour laquelle

nos objectifs pour l'année à venir seront encore plus ambitieux et impliqueront plus que jamais l'engagement et le dévouement de tout le personnel de l'ANPI.

**Question : Lors de son discours sur l'Etat de l'Union, le chef de l'Etat a fait état d'une création de 683 entreprises et certains contestent ce chiffre, pourriez-vous nous apporter des éclaircissements sur ce sujet ?**

**N.S.:** Je commencerais par répondre que la critique, pour être audible, doit être au mieux constructive au moins justifiée. Des propos ici et là qui se contentent de scander qu'un chiffre est faux sans autre forme d'argumentaire ne sont que des allégations. J'informe ensuite tous ceux qui l'ignorent, que pour permettre aux entreprises nouvellement immatriculées de remplir leur obligation légale de publication, l'ANPI a pris l'initiative de faire publier la liste des entreprises créées chaque premier jeudi du mois dans les pages de vos confrères du journal Al-watwan. Chaque mois, apparaissent notamment leurs noms, l'objet social, la localisation et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier des entreprises comoriennes nouvellement formalisées. Les personnes intéressées pourront donc faire le minutieux décompte des entreprises publiées mensuellement. Dès janvier 2023, ces listes seront consultables en ligne. Je me permets également de rappeler ici qu'aux Comores, les entreprises exercent traditionnellement dans les secteurs de l'agriculture et du commerce, propices aux activités informelles et de subsistance. Il y a donc une double nécessité de soutenir la formalisation et la modernisation de ces secteurs mais aussi d'accompagner le développement de projets dans les secteurs productifs.

Nous nous devons donc de saluer le fait que si l'on constate que le secteur du commerce reste prédominant, la proportion des entreprises commerciales est en baisse (38% en 2022 contre 44% en 2021). Cette tendance est au profit d'une hausse des activités productives des secteurs agricoles et industriels (23% en 2022 contre 14% en 2021).

**Question : Beaucoup reste à faire ?**

**N.S.** Alors oui, il est évident que

beaucoup de chemin reste à faire pour le développement d'un secteur privé fort et au profit du plein emploi, mais cela passera nécessairement par un certain nombre d'étapes, notamment la création et la structuration d'un tissu de micros, petites et moyennes entreprises qui sont par ailleurs la base et le cœur de toutes les économies du monde. Enfin, je me permets de conclure en disant que je trouve très méprisantes les campagnes de discrédit voire de moqueries ciblant nos petits commerces, à l'endroit desquels nous adressons toute notre considération. Aujourd'hui 46% des entreprises créées sont effectivement des sociétés unipersonnelles ou des entreprises individuelles. Nous n'avons pas à en rougir. Nous savons que ce sont les petites entreprises d'aujourd'hui qui feront les grandes entreprises de demain. Nous avons donc plutôt à agir en faveur de leur développement.

**Question : Qu'entend-on par entreprise ?**

**N.S.:** Lorsque nous parlons d'« entreprise », nous visons les unités économiques juridiquement autonomes dont la fonction principale est de fournir des biens et des services pour le marché comorien. Nous y incluons les sociétés commerciales mais également les entreprises individuelles (personnes physiques et auto-entrepreneur).

**Question : Beaucoup d'entreprises sont créées juste pour bénéficier des subventions et le lendemain, certaines d'entre-elles disparaissent. Y-a-t-il une enquête de moralité avant d'octroyer l'agrément ?**

**N.S.:** Une fois encore, il faudrait



être en mesure d'étayer ces allégations. Les entreprises que nous agréons sont accompagnées pour des durées allant de cinq à quinze ans et font l'objet d'un suivi rapproché pendant cette période et même parfois après. Les exonérations dont elles bénéficient sur toute la période sont conditionnées à un certain nombre de contreparties et d'exigences qui rendent complexes le bénéficiaire d'agréments de complaisance. Quant aux subventions, il faudrait d'abord rappeler qu'une large partie d'entre elles exigent que l'entreprise, pour être éligible, existe depuis plus de trois ans. C'est le cas des subventions accordées à travers les récents appels à projets financés par des fonds AFD et UE, et une partie des fonds de contrepartie de la Banque Mondiale à travers le projet PIDC. Des fonds d'amorçage, de montants plus faibles, sont

également accordés à de jeunes porteurs de projets. Mais toutes ces subventions sont assorties d'un accompagnement technique dans le cadre duquel un plan de décaissement est établi. Seuls les projets qui justifient d'une mise en œuvre effective sont à terme financés. Il n'y a évidemment pas de risque zéro, mais les garde-fous sont instaurés

**Question : Un dernier mot ?**

**N.S.:** Que 2023 soit une année qui nous conduise un peu plus vers la prospérité de nos îles, une année de défis relevés avec un seul objectif à la clé : le bien-être de toutes les comoriennes et de tous les comoriens.

**Propos recueillis par Andjouza Abouheir**

## Droit de réponse

Par le biais d'un article paru dans votre journal ce mardi 3 janvier 2023, vous affirmez que les primes de participation aux 12èmes Jeux de la CJSOI, dévolues à nos athlètes, sont « passées par pertes et profits ». Autrement dit : il faut faire une croix dessus, elles ne seront plus versées. **Question : de qui La Gazette des Comores tient-elle cette information et comment peut-elle être à ce point affirmative ?**

Les primes n'ont pas été versées, c'est vrai. Les indemnités des autres membres de la délégation aussi. Et il y a aussi et surtout d'autres dépenses non remboursées, relatives à la restauration, à l'équipement et au transport inter-îles de nos athlètes. Le tout, primes et autres, constituent une dette totale de 18 589 500 francs.

Le gouvernement avait autorisé le décaisse-

ment de 70 millions de francs, mais le Trésor public n'a été en mesure de débloquer que 51 975 000 francs, d'où l'impossibilité pour le ministère des Sports d'honorer son devis. Mais pour votre gouverne, le ministère a introduit une note en conseil des ministres relative à l'apurement de ce chapitre.

Il y a toutefois quelque chose de troublant dans votre façon de présenter les choses : sortir un chapelet de « dénonciations » approximatives, sans un maximum d'humilité et le tout en mélangeant faits et commentaires, est-ce la meilleure manière de traiter l'information ? C'est en tout cas vous les « pro ».

**Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Service de communication**

**Pour être informé,  
je lis la Gazette chaque jour**

## ARMÉE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

**Youssef Idjihadi, promu général de brigade**

*Le chef d'état-major de l'armée nationale de développement Youssef Idjihadi vient d'être élevé au grade de général de brigade par décret présidentiel en date du 4 janvier 2023. Le deuxième, dans l'histoire de l'armée comorienne après celui d'un autre chef d'état-major, le général Mohamed Salim Amiri qui sera par la suite dégradé par celui-là même qui l'a promu à la haute hiérarchie de l'armée nationale.*

Par un décret en date du 4 janvier 2023, le président de la République vient d'élever le chef d'état-major au grade de Général de brigade. « Nos chaleureuses félicitations à notre frère d'arme, le Chef d'Etat-major

Youssef Idjihadi, que je viens d'élever, tout à l'heure, au rang de Général de Brigade », a déclaré Azali Assoumani devant l'assistance.

Cette distinction qui est aussi une grande marque de confiance, est un hommage que nous lui rendons personnellement, et à travers lui, à vous tous, frères d'arme, en reconnaissance des services rendus à la Nation. au grade de général de brigade. Le plus haut grade dans l'armée comorienne. Ce sexagénaire natif de Tsidjé intégra l'armée, le 12 août 1985, et obtient successivement les qualifications d'agent de police Judiciaire et d'officier de police Judiciaire à l'École Nationale des Forces Armées et de la Gendarmerie (à VOIDJOU en Grande Comore).

Le général tout juste promu suivra en 1989, une longue formation d'officier de gendarmerie à l'école des Officiers de la Gendarmerie à Melun (en France). Il retourne aux Comores où, il effectuera une grande partie de sa carrière militaire au sein de la gendarmerie nationale comorienne où dirigera en le commandement en 2012. Avant d'être promu par le président Ikililou Dhoinine à la haute fonction de chef de l'état-major.

Peu avant d'assurer le commandement de la gendarmerie, ce passionné de sport notamment du football, a exercé de 1996 à 1999, les fonctions de chef de la sécurité présidentielle et d'Aide de Camp du Président de la République.

Aussitôt revenu d'une formation

en Chine avec un diplôme de l'École de Commandement et d'État-major de Nanjing en 2001, il sera affecté à l'État-major de l'AND, de 2004 à 2008, où il occupe successivement les fonctions de chef du 3ème et 4ème bureau l'état-major.

De 2009 à 2010, il sera promu directeur de l'École Nationale des Forces Armées et de la Gendarmerie (ENFAG), puis sélectionné en 2011 pour suivre le cours supérieur de défense à l'université de Défense de Pékin.

Le tout nouveau général de l'AND a suivi plusieurs formations et stages dans différentes écoles militaires étrangères notamment aux Etats Unis. Le général Youssef Idjihadi sera à l'origine de nombreuses reformes au sein de l'armée

notamment la diversification des partenaires, la création de la Garde-côtes. A son actif, construction des infrastructures notamment dans le camp de Kandani.

Dans ses vœux aux militaires, le président de la République a adressé ses « chaleureuses félicitations à notre frère d'arme, le Chef d'Etat-major Youssef Idjihadi, que je viens d'élever, tout à l'heure, au rang de Général de Brigade. »

« Cette distinction qui est aussi une grande marque de confiance, est un hommage que nous lui rendons personnellement, et à travers lui, à vous tous, frères d'arme, en reconnaissance des services rendus à la Nation », a-t-il déclaré.

Maoulida Mbaé

## SANTÉ PUBLIQUE

**La campagne de dépistage de la malnutrition est lancée à Mohéli**

*Les chefs de villages et quartiers, les maires, les préfets et les mères leaders ont été conviés ce mardi 3 janvier à la direction régionale de la santé pour la sensibilisation au lancement de la campagne de dépistage de la malnutrition et de parasitose qui débutera du samedi 7 au lundi 9 janvier. L'objectif est de dépister 8874 enfants dans l'ensemble de l'île. C'est un programme de la direction régionale de la santé à travers ses partenaires dont L'UNICEF et le projet COMPASS.*

Trois jours sont prévus pour dépister 8874 enfants dans l'ensemble des districts sanitaires de Mohéli, dont 5895 dans le district de Fomboni, 1484 dans le district de Nioumachoi et 1495 à Djando, dont l'âge est compris entre 6 mois et 5 ans. L'objectif est d'identifier les enfants souffrant de malnu-

trition afin de pouvoir les prendre en charge dans les structures sanitaires les plus proches.

Mardi dernier, les chefs de villages de l'île ont été invités à la salle de conférence de la direction régionale de la santé pour être sensibilisés au déroulement de cette activité. Une activité de trois jours (du 7 au 9 janvier) sous la supervision de la direction régionale de la santé, en collaboration avec la direction de la santé familiale, et financée conjointement par le projet COMPASS et l'UNICEF. « C'est un dépistage de routine à la suite duquel nous allons distribuer de la vitamine A, de l'albendazole. Nous allons aussi tenir compte des paramètres physiques de l'enfant tel que son poids par rapport à son âge. J'appelle donc la population à coopérer pour le bien-être des enfants », explique la responsable du programme de la malnutrition Rafida Soidihane.



Sensibilisation contre la malnutrition à Mohéli.

Et elle de conseiller aux parents à l'allaitement des enfants. « Dès sa naissance, mettez l'enfant exclusivement au sein jusqu'à 6 mois pour lui offrir un bon départ dans la vie » explique-t-elle. Selon cette responsable, la maladie de la malnutrition

est en croissance à Mohéli malgré les efforts fournis par les autorités sanitaires. « En 2021 nous avons dépistés 14070 enfants et on a enregistré 190 cas de malnutrition sans aucun décès. Par contre en 2022, on a pu dépister 8897 enfants et on a

enregistré 143 malnutris dont un décès. Comme le taux de dépistage augmente on arrive à recenser de plus en plus des cas de malnutritions » dit-elle.

Riwad

## DIPLOMATIE

**Guo Zhijun, le nouvel ambassadeur de Chine aux Comores**

Guo Zhijun nouvel ambassadeur de Chine aux Comores.

*Le nouvel ambassadeur de la République Populaire de Chine aux Comores, Guo Zhijun a présenté ses lettres d'accréditation auprès du chef de l'Etat Azali Assoumani hier mercredi au Palais de Beit Salam.*

Le chef de l'Etat Azali Assoumani a reçu hier mercredi 04 décembre le nouvel ambassadeur de la République Populaire de Chine Guo Zhijun en Union des Comores. C'était l'occasion pour ce dernier de présenter ses lettres d'accréditation auprès du chef de l'Etat. Ce dernier a saisi l'occasion pour réitérer l'indéfectible attachement de l'Union des

Comores à l'unité de la Chine et son apport au développement socio-économique du pays.

Le successeur d'He Yanjun, Guo Zhijun est né en septembre 1968 et titulaire d'un master en droit. Il est un ancien conseiller de l'ambassade de Chine en République de Lituanie. Il était aussi consul général de Chine à Irkoutsk, Consul général de Chine à Khabarovsk. Il s'y connaît en diplomatie puisqu'il était directeur général adjoint du département de Coopération internationale et de Secours du Ministère de la Gestion des Urgences.

Notons que la Chine est les Comores entretiennent des relations qui remontent à l'accession du pays

à l'indépendance en 1975. D'ailleurs lors de la cérémonie d'adieu de He-Yan Jun, le chef de l'Etat Azali Assoumani avait salué les efforts et l'appui constant de la République Populaire de Chine en faveur des Comores. «Beaucoup reste à faire, surtout dans les ambitions de hisser notre pays à l'émergence en 2030, déclare le chef de l'Etat. La Chine a toujours été à nos côtés. Le programme de l'émergence va nous demander beaucoup d'efforts, de l'expérience et de l'expertise pour faire de ce rêve une réalité, pour que les comoriens sachent que nous avons la capacité de le faire ».

Andjouza Abouheir

COLLECTIVITÉS LOCALES

# Les préfets de Ngazidja font le point

*L'avènement des communes a partir de 2015 a complètement affaibli sinon décapité le pouvoir des préfets, pourtant un des maillons essentiels de l'administration comorienne. Depuis bientôt dix ans, le préfet n'existe que sur le plan de la représentation.*

Il est loin le temps où le préfet avait tout les pouvoirs de décisions dans la région où il sévissait. Depuis les élections communales de 2015, le préfet a vu ses pouvoirs fondre en faveur du maire et de l'administration communale. Le chevauchement des compétences entre le pouvoir préfectorale et communale ne fait qu'exacerber le flou existant sur la place réelle de l'un et (ou) de l'autre dans la gestion des affaires publiques. Cet état de fait occasionne des tensions ou des

incompréhensions qui s'apparentent parfois à des conflits de compétences qui n'ont pas lieu d'être au vu des textes en vigueur dans le pays.

La réunion qui s'est tenue mardi 27 décembre dernier à la préfecture du centre allait dans ce sens, comment faire renaître l'attrait et le rôle du préfet dans la nouvelle architecture constitutionnelle née des accords de Fomboni de 2001. Parlant de renaissance, la préfecture du centre a depuis peu instauré des horaires pour le dépôt et la récupération des actes signés à la préfecture. Ce qui permet une grande fluidité dans les travaux.

Pour cadrer leurs travaux, les préfets se sont appuyés sur le décret 16-187/PR du 23 juillet 2016, relatif aux missions et attributions des préfets de l'Union des Comores qui détermine clairement les pouvoirs

et les limites du préfet. « Le Préfet est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans la circonscription préfectorale », lit-on dans l'article premier dudit décret. Dans ce même document, le préfet dispose de la force publique (police et gendarmerie) en matière de rétablissement de la paix et de l'ordre public.

Sur la relation entre la préfecture et les communes, il est clairement écrit à l'article 6 que « le préfet assure la tutelle des communes » et celle-ci d'être précisée : « la tutelle administrative à une fonction d'assistance, de conseil, de contrôle de légalité. Lorsqu'elle porte sur les actes des communes, elle s'exerce par voie d'approbation, de sursis à exécution, d'annulation. Lorsqu'elle porte sur les organes des communes, elle s'exerce par voie de substitution ou de suspension ». Mais,



pour des intérêts inavoués et inavouables, les ministres de l'intérieur qui se sont succédé depuis, n'ont jamais signé l'arrêté d'application de ce décret qui aurait enlevé autant d'épines et de malentendus

dans la relation qu'entretiennent les préfets et les maires dans l'ensemble du territoire national.

AS Badraoui

LITTÉRATURE

# "IL LE DIRA" une énigme à résoudre

*Mais qui dira quoi ? À qui ? À travers ces questions rhétoriques, Ismaël Ibouroi invite la réflexion de ses interlocuteurs à découvrir le sens caché de son troisième roman "IL LE DIRA".*

Paru aux éditions de La Lune, l'œuvre reste encore d'actualité pour son aspect énigmatique et le contexte politique et sociale actuel. Un roman qui met en évidence des personnages voués à cohabiter ensemble dans leur quotidien pour une société où la population est partagée en deux communautés, les comoriens de l'intérieur et ceux qui ont fait le choix d'émigrer en France et appelés la Diaspora. Après des titres plus mystérieux tels que "Voleur des rêves", l'auteur comorien, Ismaël Ibouroi a écrit un

troisième encore plus énigmatique : "Il Le Dira". S'agit-il d'un procédé incitant le lecteur à rechercher le sens caché du roman ? Lire entre les lignes, suffira t-il de découvrir le secret du roman ?

En tout cas, l'auteur joue la double énonciation dans ses pages car il sait ce qu'ignorent ses lecteurs et connaît également celui qui « dira » quelque chose. Mais le futur employé se veut tel un modalisateur qui rend le lecteur curieux. Mais quand, et qui va dire quoi à qui ? Les réponses à ces interrogations reviennent à une réalité sociale dont l'auteur dénonce dans son écriture. Ce titre reste encore plus parlant vu les nombreuses crises politiques et alimentaires qui fragilisent la société. Elle est en train de languir progressivement mais nul n'ose dire un mot

ou crier son mal de vivre. Ce silence sera-t-il brisé un jour ? Donnera-t-on raison un jour, au titre de l'œuvre car le roman "Il Le Dira" touche la société comorienne dans ses aspects et comportements.

Si bien qu'Abdoulatif Bacar, ami proche de l'écrivain que nous avons eu la chance de contacter, trouve son explication. « Ce roman est composé de plusieurs nouvelles. Il met en scène des personnages aux

visions multiples mais voués à cohabiter ensemble dans leur quotidien est composite entre ceux qui vivent à l'intérieur du pays et de ceux qui vivent en France au sein de la diaspora comorienne ». En ce qui concerne le fond du roman en sa relation avec le titre de l'œuvre, Abdoulatif poursuit : « entre le rituel, la force que celui-ci exerce sur les individus, le devoir de ceux qui gouvernent sur le peuple et ce qui paraît logique pour une cohésion sociale. L'énigme est là ». Pour des obligations personnelles à Paris, l'auteur du roman Ismaël Ibouroi sera à Moroni le 8 janvier prochain. Parue aux éditions de La lune, l'œuvre est déjà en vente dans les librairies.

Kamal Gamal



Le livre Il le dira de Ismaël Ibouroi.

GROGNE DES ÉTUDIANTS AU SITE DE MVOUNI :

# La coopérative du site universitaire de Mvouni suspendue

*La colère des étudiants de Mvouni a porté ses fruits. L'administration a fini par suspendre provisoirement, jusqu'à*

*clarification des responsabilités, la coopérative des étudiants ainsi que le conseil des délégués du site universitaire de Mvouni, bien que*

*cette action reste insuffisante au regard des nombreuses revendications des étudiants protestataires.*



Après avoir crié leur ras-le-bol face aux innombrables difficultés qui impactent la vie dans leur campus, les étudiants ont décidé de reprendre les cours mardi 03 janvier dernier, tout en continuant à défendre leur cause jusqu'à la satisfaction totale de leurs doléances. Dans une note signée par l'administrateur central de l'université des Comores, Ibouroi Ali Tabibou, des mesures provisoires ont été prises pour essayer d'apaiser le climat.

« La coopérative des étudiants ainsi que le conseil des délégués du site universitaire de Mvouni sont

suspendues à titre provisoire et avec effet immédiat, jusqu'à clarification des responsabilités des uns et des autres, conformément aux textes régissant lesdites instances et en attendant le règlement de la situation », lit-on dans cette note. Selon toujours ce document, l'administration reçoit les doléances des étudiants et les traite avec la collaboration des chefs des composantes du site et peut, en cas de besoin, s'adjoindre les services des compétences qu'il juge utiles et nécessaires.

Rappelons que ces étudiants sont sortis de leurs gonds pour réclamer leurs droits. Ils dénoncent entre autres l'état infect des toilettes, des problèmes de logistique, la mauvaise route, la gestion de la mutuelle de santé, mais réclament également la

destitution de la coopérative. L'objectif de leur sit-in du lundi dernier était d'attirer l'attention du gouvernement pour trouver une solution face aux innombrables problèmes qui gangrèment l'UDC. S'il y a une question qui cristallise les tensions, c'est bien la mutuelle. Un véritable casse-tête pour les étudiants. En effet, la mutuelle de santé de 2020-2021, de 2500 KMF par tête, n'a jamais servi les concernés. Il y a même des soupçons de détournement, sinon de mauvaise gestion par le bureau de la coopérative des étudiants. D'où la demande immédiate de destituer le bureau de la coopérative, qui selon eux ne les représente plus. C'est désormais chose faite.

Andjouza Abouheir

## FOOTBALL, CHAMPIONNAT D'ANJOUAN

## Steal Nouvel en tête de la phase aller

La première phase du championnat régionale de D1 au niveau d'Anjouan s'est clôturée l'avant dernier dimanche de décembre 2022. Les simaois vice-champions des Comores empochent trois points. Steal Nouvel a gagné son dernier match contre Mrango de Sima au score de 3 buts à 2. Il affiche 25 points sur son compteur.

La formation de Sima n'était pas vice-championne de la saison passée par hasard. Une équipe qui a une combativité et un sens du jeu. « Notre équipe prépare, technique, morale et physique au même niveau. Nous avons projeté quelques clichés lors de la phase aller, mais la lecture est faite, et en phase retour, on va changer le fusil d'épaule pour être plus performante » nous confie un membre du staff, joint au téléphone samedi dernier.

Steal Nouvel confirme sa bonne forme en battant Mrango sur un



score de 3 buts à 2, qui fait de lui le champion de la phase aller avec 5

points d'écart avec son dauphin, Gombessa. « Gombessa a tenu tête

contre les deux dernières formations, Yakélé et USBM, dont le pre-

mier a empoché 6 points contre deux de Gombessa, sinon, il devrait occuper le sommet » explique un analyste par des petits calculs tordus.

C'est le foot, rien n'est miraculeux. Pour les autres résultats de cette 9e et dernière journée de la phase aller, Gombessa a fait un match nul à Bambao Mtsanga (1 but partout). Yakélé s'est incliné une nouvelle fois face à Étoile d'or par 3 buts à zéro.

Les Domoniens, Chirazienne et Us Mjamawé même score qu'à Bambao, 1 partout. Et puis Ngazi de Mirontsy a remporté les 3 points face à aux Ouaniens, Fco au stade de Hombo au score de 2 buts à 1. Au classement Steal Nouvel est en tête avec 25 points, suivi de Gombessa (20 points) et Ngazi en troisième place. Enfin Yakélé et Us Mjamawé de la préfecture de Mutsamudu coincent sur la ligne rouge de relegation.

Nabil Jaffar

## SOCIÉTÉ

## A Mohéli, plusieurs réservoirs de motos perforés « à cause du carburant »

À Mohéli, plusieurs voitures sont en pannes, des moteurs abîmés et des centaines de réservoirs de motos perforés. Les motards indexent la qualité du carburant. Un coup dur pour eux qui sont obligés d'acheter des nouveaux réservoirs à 40 000 fc pièce sans savoir combien de temps ça va encore tenir.

À Fomboni, plusieurs chauffeurs confirment que leurs voitures sont tombées en panne après avoir fait le plein d'essence dans les stations services de l'île. Non seulement, mais les moteurs à essence ont des signes de dysfonctionnement. Le pire, certains d'entre eux sont neufs. C'est semblable-t-il la conséquence d'un supposé

carburant de mauvaise qualité arrivé aux Comores et qui cause particulièrement des problèmes aux usagers de la route. Une hypothèse qui serait confirmée chez les garagistes de la place, pris d'assaut par les motards chaque jour pour réparer leurs engins en panne.

Et la plupart du temps les problèmes sont liés à une purge d'essence. « En moins de deux semaines j'ai envoyé ma moto chez trois garagistes différents pour souder le réservoir car il est toujours perforé. Au début je croyais que les réparateurs ne faisaient pas convenablement leur boulot mais après je me suis rendu compte qu'il y a forcément quelque chose qui m'obligeait à faire ces va et vient » regrette Ahmed Yahaya, un jeune croisé

lundi dernier dans un garage à Fomboni.

« Après plusieurs fuites de carburant constatées dans ma moto, j'étais obligé d'acheter un nouveau réservoir qui coûte de plus en plus cher. Tout cela est dû à la mauvaise qualité du carburant qu'on verse dans nos réservoirs » accuse un autre citoyen. Face à cette situation,

les vendeurs de pièces détachées se frottent les mains et les garagistes ne chôment pas. Le prix d'un réservoir d'essence de moto est passé de 25 000 fc à 40 000 fc en moins d'un mois. Et malgré cette hausse de prix inattendue, les réservoirs commencent à se faire rares dans les magasins. Selon des spécialistes, il serait mieux de diligenter une expertise

sur la qualité du carburant vendu aux Comores avant d'acheter sa voiture qui y sera adaptée, car il existe différents types d'essence et aux Comores, comme il n'y a pas de concurrence, la qualité est unique et ne serait pas adaptée à certains engins roulants.

Riwad



## AVIS DE RECRUTEMENT

L'OMS recrute pour une durée de 45 jours, un(e) consultant (e) National (e) pour l'élaboration d'un rapport et la production d'un film documentaire sur les résultats et leçons apprises du projet « initiative OSC 2022 pour la promotion de la Santé aux Comores ».

## Profil requis du consultant

Niveau minimum de bac+3 en communication et média numérique, en métiers de l'audiovisuel ou équivalent.

## Contenu de l'offre et date limite du dépôt de dossier

Les candidats sont invités à postuler en envoyant leur offre par email à : [afw-cokmofficial@who.int](mailto:afw-cokmofficial@who.int) avec copie à [rahamataa@who.int](mailto:rahamataa@who.int) et par porteur à l'adresse suivante :

Représentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Moroni, Maison des Nations Unies. Portant la mention : « NE PAS OUVRIR » – recrutement d'un(e) consultant (e) National (e) pour l'élaboration d'un rapport et la production d'un film documentaire sur les résultats et leçons apprises du projet « initiative OSC 2022 pour la promotion de la Santé aux Comores ».

• Date limite pour postuler : mardi 24 janvier 2023 à 15H00 AM (heure des Comores)

• Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés

Suivez-nous sur Facebook et Twitter : OMS Comores

# Question de l'île de Mayotte : pour une nouvelle stratégie diplomatique

Au mois de novembre dernier, trois manifestations publiques qui se sont déroulées à Moroni ont inspiré la rédaction de cet article qui constitue une contribution de plus n'engageant que moi-même quant à la recherche d'une réponse à cette question de Mayotte qui a fait couler tant d'encre depuis près d'un demi-siècle. Il s'agit de la conférence tenue à l'Université des Comores (UDC) par Monsieur Ahmed Mohamed Thabit, diplomate comorien, le lundi 7 novembre dernier, de la cérémonie de la fête de l'Armistice du 11 novembre qui a eu lieu à la résidence de l'Ambassadeur de France aux Comores et de la Journée Nationale du 12 novembre, chaumée et payée pour permettre aux citoyens comoriens de célébrer cette journée historique et mémorable marquant l'admission des Comores aux Nations Unies. Quels enseignements ressort-il de ces événements et quelles leçons pourrait-on en tirer ?

Ces trois manifestations, symboliques et emblématiques, ont eu comme dénominateur commun la référence aux relations multiformes qui lient les Comores et la France notamment une mise en relief de l'épineuse question de l'île de Mayotte maintenue, dans le giron de la République française et séparée de ses trois îles sœurs depuis l'accession des Comores à la souveraineté nationale le 6 juillet 1975.

Ahmed Thabit, a fait un brillant exposé sur les grandes étapes de l'histoire coloniale aux Comores en mettant un accent particulier sur la question de l'île de Mayotte. Il a, surtout, permis à son auditoire constitué de jeunes étudiants, de consolider leur culture générale en acquérant toute une mine de données et informations historiques complémentaires aux cours d'histoire des Comores que ces derniers reçoivent au sein du Département d'Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UDC.

Quant à la cérémonie sur l'Armistice organisée à la Résidence de l'Ambassadeur de France à Moroni en commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale de 1914-1918, elle a permis au Représentant de la France, Son Excellence Sylvain Ruquier, de rappeler certains faits historiques qui lient les Comores à la France en rendant, dans un message remarquable, un hommage particulier aux « 1300 tirailleurs comoriens » dont 129 ont péri sur le champ de bataille pour la dignité et l'honneur de la France. Dans la foulée, alors que l'assistance s'attendait à ce que mention soit faite à la question de Mayotte – principal point d'achoppement des relations entre la France et les Comores –, la Gouverneure de Ngazidja, dans un message prononcé pour la circonstance, s'est fortement engagée aux côtés des pays qui dénoncent, ironie du sort, l'"agression" de l'Ukraine par la Russie.

Le lendemain, comme chaque année, le pays a célébré le 12 novembre. Une date très importante qui rappelle l'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies, alors que Mayotte reste toujours sous

l'occupation de l'ancienne puissance coloniale. Ce 12 novembre, baptisé « Journée Nationale Maoré » est une grande messe annuelle au cours de laquelle les militants de la cause de la réintégration de Mayotte dans son giron naturel expriment leur mécontentement à l'égard de la politique française par les sempiternelles récriminations d'une France condamnée pour son agression d'une partie du territoire comorien qu'est Mayotte.

Le gouvernement comorien revendique sa souveraineté sur Mayotte en opposition à la France. Jusque dans les années 1990, l'Assemblée Générale des Nations Unies a condamné la présence française à Mayotte par plus de vingt résolutions non contraignantes. En 2009, l'Union africaine réunie à Addis Abeba, a réaffirmé l'illégalité de la présence française à Mayotte puis l'ONU se prononce contre la départementalisation dans ses résolutions. Les différents référendums locaux, ayant abouti à la départementalisation en 2009, ont largement été le fruit de campagnes de la part de l'État français, critiquées à l'international ; cependant les résultats toujours sans appel ont entériné le maintien de Mayotte au sein de la République française, au nom du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe cardinal du droit international. La départementalisation de Mayotte est désormais reconnue par l'essentiel des pays de l'ONU, et le 1er juillet 2014 Mayotte intègre officiellement l'Union européenne.

Mais cette France condamnée reste paradoxalement une « des principales sources d'aide financière aux Comores, à la fois par la très nombreuse proportion de Comoriens vivant sur le sol français (un Comorien sur quatre vit sur le sol français de manière régulière, et la plupart envoient régulièrement de l'argent au pays, ce qui représente une part considérable du PIB comorien) ». Une France qui est également un des partenaires au développement des Comores grâce aux nombreux accords de coopération qui lient les deux pays : en 2019, le président français a par exemple signé un plan d'aide de 150 millions d'euros d'aides « pour la santé, l'éducation, la formation professionnelle ». Un montant confirmé avec un rajout de quelques milliers d'euros lors de la dernière conférence sur le suivi de la Conférence de Paris tenu à Moroni.

Au regard de tous ces événements, il m'est donné de constater que la diplomatie actuelle est bloquée et qu'aucun progrès vers une solution, ne serait-ce partielle pour ne pas dire définitive, de ce litige internationalisé, n'apparaît à l'horizon.

A mon avis, il est temps que l'on déblocage les choses au niveau de la diplomatie comorienne qui, plus combative certes à ses débuts, a perdu sa vigueur par la suite. Il lui faut, désormais, être à la fois plus réaliste et concrète.

Soyons réalistes et n'exigeons pas l'impossible. Pour un règlement définitif et durable de ce litige politico-juridique, il y a, dans un premier temps, à repenser la politique étrangère et la diplomatie comorienne sur la

base, notamment, de plus de « Realpolitik » en s'inspirant des expériences internationalement vécues en matière de règlement de conflits territoriaux. Autrement dit, on doit exiger de nos décideurs politiques la définition d'une nouvelle politique étrangère qui soit réaliste en vue d'un règlement définitif de cette question de l'île de Mayotte. Il faut, à mon sens, écarter les solutions à court terme et envisager des solutions à plus long terme qui consisteraient, par exemple, à un grand rendez-vous historique où ces communautés de frères et sœurs que sont les Wangazidja, Wandzuwani, Wamwali et Wamaore se retrouveront un jour, main dans la main, comme un seul corps, pour se dire « Unissons-nous pour le bien-être de nos générations futures ».

A ce grand rendez-vous qui restera, sans doute, dans les annales, ils seront tellement fiers de leur conscience d'appartenance à une même civilisation et à une même culture qu'ils regretteront tout ce temps perdu avec ces slogans du genre « Mayotte est comorienne et le restera à jamais » pour les militants d'une Mayotte comorienne ou « Mayotte est française et le restera à jamais » pour les partisans de Mayotte française.

En effet, les pays du monde qui ont triomphé des crises similaires à celle qui oppose la France et les Comores au sujet de Mayotte ont su apporter des doses de « Realpolitik » en privilégiant l'efficacité, le concret et le réalisme par rapport aux considérations de principe, d'éthique ou de morale. Les exemples historiques de Realpolitik pour un règlement des conflits dans le monde au XXème siècle sont nombreux pour servir de modèles d'inspiration en vue d'un règlement pacifique de ce conflit territorial qui oppose les Comores à la France. Il s'agit du rapprochement du gouvernement de Nixon, conseillé par Henri Kissinger, alors Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, avec la Chine de Mao Tsé Toung. Ce rapprochement est aujourd'hui considéré par de larges franges de l'opinion mondiale comme le point de départ du décollage économique de la Chine qui serait, aujourd'hui, en train de devenir la toute première puissance économique mondiale. Ancienne colonie britannique, Hong Kong a été rétrocédé à la Chine en 1997 au terme d'un bail de 99 ans établi entre l'Empire britannique et l'empire chinois sous la dynastie des Qing à la suite de la défaite de ce dernier dans la guerre sino-japonaise (1894-1895). Deux ans après la rétrocession de Hong Kong ce fut autour de Macao d'être rétrocédé à la Chine par le Portugal après plus de 400 ans de colonisation.

Une telle politique évalue donc les rapports de force en présence et se fonde, avant tout, sur l'intérêt national. C'est une stratégie politique qui doit s'enraciner, non pas sur les a priori idéologiques ou les jugements de valeurs, mais sur l'importance économique ou géopolitiques des parties ou des interlocuteurs en conflit. Elle prend également en compte les intérêts et considérations géopolitiques, économiques, culturels des parties en présence car, comme disait un homme

d'Etat français : « les Etats n'ont pas d'amis mais des intérêts à défendre ».

Loin de moi toute prétention à relancer un débat sans fin autour des concepts d'intégrité territoriale et d'autodétermination des peuples qu'invoquent les uns et les autres pour justifier a priori leurs positions respectives autour de cette question de Mayotte.

Ne nous laissons pas prendre par le piège de la rigueur des controverses sémantiques que suscite encore le droit international s'agissant des concepts antinomiques d'intégrité territoriale et d'autodétermination des peuples quoiqu'une seule exception puisse être soulevée : comment dans le cas des questions de décolonisation, on peut mettre de côté une disposition fondamentale du droit international à savoir celle « l'accession à l'indépendance dans les frontières héritées de la colonisation » ?

Par ailleurs, le concept d'« autodétermination des peuples » suscite une autre polémique, à savoir celle ayant trait à l'interprétation de la notion de « peuple », perçue comme un concept polysémique. En effet, les États défendant l'intégrité de leur territoire considèrent généralement l'ensemble de leurs citoyens comme un peuple unique (au sens de « nation », se référant au « droit du sol »). Quant aux mouvements séparatistes de certaines minorités nationales, ils considèrent les communautés (linguistiques, religieuses ou autres) qu'ils affirment représenter comme des peuples à part entière et revendiquent leur droit à l'autodétermination. C'est un piège qu'on doit éviter si nous tenons à avancer dans la recherche d'une solution de cette crise territoriale vieille déjà d'un demi-siècle.

## Quelle stratégie pour un retour de Mayotte dans son giron naturel

C'est l'ancien président de la République française, F. Mitterrand, lors de sa visite d'Etat aux Comores le 13 juin 1990, qui semble avoir posé les bases d'une réflexion pour un règlement au problème de Mayotte qui demeure le point d'achoppement dans les relations entre la France et les Comores en déclarant, je cite : « ... **Il est de multiples formes d'unité, croyez-moi et nous allons les rechercher. Cette même confiance nous fait espérer que nous saurons trouver, cette fois, une issue positive au problème de Mayotte** ». La démarche pour y parvenir est la suivante :

- A l'instar de Hong Kong, Taïwan et Macao, concédés à la Chine respectivement par la Grande Bretagne et le Portugal sur la base d'un bail de 99 ans signé par les chinois et ses anciens colonisateurs, on pourrait envisager la signature d'une Convention Tripartite prévoyant le retour de Mayotte dans son giron naturel dans un délai qui sera fixé de commun accord par les Comores, Mayotte et la France.

- Demander à l'Organisation des Nations Unies (ONU) par le biais de l'Union Africaine (UA) de prendre les dispositions nécessaires visant à parer des négociations entre la France et les Comores sur un calendrier réaliste devant aboutir à l'adop-



tion par le Parlement français d'un texte législatif modifiant le statut actuel de Mayotte conformément au principe sacro-saint « une Nation, deux Systèmes » qui soit préparatoire à cette réintégration éventuelle de Mayotte dans l'ensemble comorien.

- Faire adopter par le parlement comorien une politique nationale de coopération sur la question de Mayotte et un plan stratégique de sa mise en œuvre conformément à ce principe de « une Nation, deux Systèmes ».

- Mettre en place un nouveau mécanisme paritaire regroupant des représentants des Comores, de Mayotte et de la France en mettant fin au Haut Conseil Paritaire (HCP), héritier du Groupe Technique de Haut Niveau (GTHN), deux mécanismes de coopération bilatérale entre la France et les Comores qui ont montré leur limite pour apporter les résultats souhaitables. En effet, ces deux institutions n'ont jamais abordé le fond du problème qui aurait été d'engager un débat de fond sur un « statut spécial à accorder à l'île de Mayotte » qui ne devait jamais être séparé de ses trois autres îles sœurs comme l'ont toujours cru certains hommes politiques français tels Olivier Stirn ou Valéry Giscard d'Estaing qui, défendant l'unité des Comores, a fait la déclaration suivante à propos des Comores : « C'est un Archipel qui constitue un ensemble, c'est une population qui est homogène dans laquelle il n'existe pratiquement pas de peuplement d'origine française. Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines : les Comores sont une unité, ont toujours été une unité. Il est naturel que leur sort soit commun. Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique Archipel des Comores. »

Par MOHAMED DJALIM Ali  
Enseignant-chercheur à  
l'Université des Comores